

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

Date de Convocation

26 mars 2024

Nbre de Membres

En exercice : 15

Présents : 8

Absents : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Marie RICHER, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : M. RICHER, J. LAVIGNE, H. FOURVEL-PELLETIER, P. IMATASSE, C. DE LA BROSSE, B. CHAZEIX, A. LAVAL, M. CHADEYRAS,

Absents : B. BARRAUD, V. COUDUN, F. FINAUD-QUAYRET, M. RKINA, S. PÉTEILH, C. WALTER, L. SALVINI,
Mr C. WALTER a donné pouvoir à Mme M. RICHER

Secrétaire de séance : Mme FOUILHOUX-ZANIN, cadre administratif

La réunion du conseil d'administration remplace celle du lundi 25 mars 2024 où le quorum n'avait pas été atteint. De ce fait, selon le règlement intérieur, la réunion suivante reprend le même ordre du jour.

Objet : Approbation du compte de gestion 2023

Madame la vice-présidente informe le conseil d'administration, que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par la Trésorière d'Issoire.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif du CCAS.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2023, dont les écritures sont conformes au compte administratif du CCAS pour le même exercice.
- Dit que le compte de gestion vissé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois, ans ci-dessus.

Pour copie certifié conforme,
Issoire, le 04 avril 2024

Pour Le Président du CCAS,
et par délégation, la Vice-Présidente,

Marie RICHER



[Handwritten blue signature over the stamp]